

Annexe 1

Règlement provisoire d'utilisation

des studios du CN D à Pantin

01.10 > 31.12.2020

Accès au CN D et aux studios jusqu'au 31.12.2020

- Les clefs du studio attribué à l'occupant seront remises par le personnel de l'accueil du CN D en échange d'une pièce d'identité et de la feuille de présence complétée ;
- Aucun autre occupant que ceux mentionnés lors de la réservation du studio ne sera accepté dans l'enceinte du CN D (pointage nominatif à l'entrée) ;
- Pour se rendre dans les étages, l'occupant doit prioritairement emprunter l'escalier central du CN D ;
- L'Occupant doit respecter les créneaux horaires qui lui sont attribués et impérativement libérer les studios à 18:00 au plus tard ;
- Les studios doivent être fermés à clef à la fin de chaque créneau horaire. Les clés seront à rendre impérativement à l'accueil du CN D.
- L'Occupant veillera à ne pas provoquer de nuisance sonore, toutes les portes des studios restant ouvertes ;
- L'Occupant doit limiter sa présence dans les espaces communs tels que les paliers devant les studios ;
- La jauge maximale par studio a été réduite pour permettre le respect des consignes de sécurité sanitaire, elle est affichée dans chacun d'eux et a déterminé l'affectation des studios aux différentes compagnies en faisant la demande ;
- En cas de demande de modification ou d'annulation de la réservation, celle-ci devra être impérativement communiquée à l'adresse studios@cnd.fr dans les meilleurs délais et, au plus tard, 48 heures avant la date de mise à disposition prévue. Ceci afin de pouvoir faire bénéficier d'autres usagers des espaces de travail ;

Règles sanitaires particulières jusqu'au 31.12.2020

- Le rappel des gestes barrières à respecter est affiché dans les espaces de circulation ;
- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont mis à disposition dans les espaces de circulation ;
- Le maintien en position ouverte des portes à groom pour éviter les manipulations manuelles et pour faciliter le renouvellement et la circulation de l'air (sauf portes coupe-feu non équipées de dispositifs de fermeture automatique) ;
- Les studios sont aérés entre chaque utilisation ;
- Les studios et le matériel sont désinfectés chaque matin, et entre chaque utilisation ;
- Le port du masque est obligatoire en permanence dans le bâtiment, y compris dans les studios, sauf lors de la pratique physique de la danse et de la consommation assis au bar-restaurant ;
- La distanciation physique doit être respectée, y compris dans les studios ;
- Avant et après chaque passage en studio, le lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique mis à disposition ou de l'eau et du savon est obligatoire ;
- Les portes des studios doivent être maintenues en position ouverte ;
- Les vestiaires avec douches ne seront pas accessibles jusqu'à nouvel ordre ;
- En cas de sortie pour une longue période, l'occupant s'assure de fermer le studio à clé et d'amener avec lui ses affaires personnelles et de valeur ;
- Si l'une des personnes occupant un studio présente des symptômes alarmants (fatigue intense, maux de tête, courbatures, toux, point douloureux thoracique, gêne respiratoire, perte du goût ou de l'odorat, diarrhée inexplicée, rougeurs, engelures) :
 - pendant l'occupation du studio : prévenir immédiatement le PC sécurité en appelant le +33 (0)1 41 83 27 20 ou le 32 26 (depuis le poste téléphonique installé dans chaque studio) ;
 - dans les 15 jours suivant l'utilisation des studios il lui est demandé de tenir informé immédiatement le CN D par mail à studios@cnd.fr

Règles habituelles d'usage

- Chaussures de danse ou pieds nus obligatoires et chaussures de ville interdites dans les studios ;
- Interdiction de manger à l'intérieur des studios ;
- Interdiction d'introduire des vélos ou des animaux (sauf dans le cas d'un chien guide de non-voyants) ;
- Interdiction de fumer dans tout le bâtiment ;
- Fenêtres et portes doivent être fermées à clef en cas d'absence (le CN D décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte) ;
- En cas d'oubli de sacs ou vêtements dans les studios, ceux-ci seront ramassés le soir, stockés puis jetés au bout de 15 jours. (Renseignements à l'accueil du CN D).

Technique et matériel

- L'Occupant doit s'assurer que les appareils (régie son et/ou vidéo) et les lumières (excepté le néon de couleur qui participe de l'éclairage de nuit du bâtiment), sont éteints au moment de son départ ;
- Chaque studio dispose d'une régie mobile son et vidéo dont la clef se trouve sur le porte-clefs du studio correspondant ;
- Ce matériel est placé sous la responsabilité de l'Occupant qui s'engage à respecter ses modalités d'emploi et prévenir le service technique du CN D en cas de dysfonctionnement ;
- Tout apport et/ou dépôt de matériel par l'Occupant devra faire l'objet d'un accord préalable de la chargée de la planification ;
- La nature de ces matériaux doit respecter les normes de sécurité en vigueur dans les ERP (Établissement Recevant du Public) ;
- Ne disposant pas d'espaces de stockage, le CN D décline toute responsabilité en cas de perte, d'endommagement ou de vol ;

Sécurité

- Interdiction formelle de s'enfermer à clef dans les studios (sécurité incendie) ;
- Il est recommandé de consulter les plans d'évacuation en cas d'incendie. L'agent de sécurité est en mesure de compléter l'examen de ces plans ;
- Les sorties de secours doivent être libres de tout encombrement ;
- Le CN D applique les règles de sécurité dictées par le plan Vigipirate. Selon le niveau d'alerte du plan (Vigilance ou Alerte attentat) il sera demandé à l'occupant de tenir compte au plus près des règles de sécurité qui lui seront communiquées ;
- En cas de blessure ou de problèmes liés à la sécurité, l'occupant devra s'adresser en priorité à l'agent de sécurité :
 - au 32 26 (depuis le poste téléphonique installé dans chaque studio)
 - ou au 01 41 83 27 20 (depuis un téléphone extérieur)
- En cas d'impossibilité pour joindre l'agent de sécurité, l'occupant appellera les pompiers depuis le téléphone installé dans le studio : 18 et préviendra l'accueil de leur arrivée.

Captation d'images

- Toute captation (audiovisuelle, photographique...) du travail de l'occupant dans les studios n'est autorisée que dans des conditions restrictives, à savoir : utilisation purement interne à l'occupant (visionnage du travail en cours...) ou utilisation à des fins de promotion du projet concerné (démarches auprès de programmeurs...). ;
- Dans les cas précités, l'occupant devra obligatoirement mentionner le CN D sur les supports (photographies, vidéos) issus de ces prises de vues ;
- Toute exploitation commerciale des dites images est strictement interdite, sauf accord préalable et écrit du CN D ;

Présentations professionnelles

Aucune présentation professionnelle ne pourra être effectuée jusqu'à nouvel ordre.